

# Des pair·e·s pour faciliter l'habitat autonome



Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur établissement en logement individuel comporte plusieurs défis. La création du métier de facilitateur ou facilitatrice d'inclusion vise à répondre à un besoin de soutien.

© Drazen / Adobe Stock

Par **Chloé Souesme Faehndrich**, assistante HES, **Manon Masse**, professeure HES, et **Doriane Gangloff**, collaboratrice scientifique, Haute école de travail social, Genève

Élaborer une formation afin d'implémenter un nouveau métier de facilitateur ou facilitatrice d'inclusion : cet objectif a figuré au cœur d'un projet international auquel a participé la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) de 2019 à 2021. Ce projet, financé par Erasmus+, s'intitule MEDIA <sup>[1]</sup> pour « Mainstream for the Empowerment of Disabled people in an Inclusive Approach ». Ou, traduit en français : « s'inscrire dans le mouvement vers l'empowerment des personnes en situation de handicap avec une approche inclusive ».

Ce travail novateur consiste à faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société grâce à l'intervention d'individus ayant acquis un savoir expérientiel dans le domaine de l'habitat. L'équipe de recherche suisse, en collaboration avec celles de France, de Belgique et de Grèce, a contribué à la création de la formation de facilitateur ou facilitatrice d'inclusion. Celle-ci a ensuite été mise en pratique avec cinq participant·e·s, puis évaluée.

## Se former pour accompagner des pair·e·s

Laura <sup>[2]</sup> présente des troubles du spectre de l'autisme. Après avoir vécu en établissement socio-éducatif pendant plusieurs années, elle dispose désormais d'un logement autonome avec accompagnement à domicile. À son tour, elle souhaite pouvoir accompagner d'autres personnes en situation de handicap dans leur processus d'inclusion.

Pour ce faire, et en vue de compléter l'expertise acquise durant son parcours, la jeune femme va bénéficier d'une

### Comment citer cet article ?

Chloé Souesme Faehndrich, Manon Masse, et Doriane Gangloff, «Des pair·e·s pour faciliter l'habitat autonome», REISO, Revue d'information sociale, publié le 3 novembre 2022, <https://www.reiso.org/document/9802>

formation de 100 heures, réparties en quatre modules, dont le premier porte sur les connaissances générales relatives aux personnes handicapées, au système législatif national et international et aux différentes formes d'habitat. Le deuxième explore la notion de pair-aidance, alors que le troisième concerne l'environnement : il vise à savoir identifier les ressources disponibles dans un territoire donné, établir une cartographie du réseau de la personne aidée, repérer des limites et leviers de l'environnement quant à l'inclusion. Le quatrième module a été ajouté à la demande des participant·e·s ; il s'agit d'un stage pratique de mise en situation réelle.

Une fois cette formation achevée, Laura pourrait aider Justine, une autre femme en situation de handicap, à s'approprier le quartier dans lequel elle habite. Elles pourraient partager un café dans le tea-room du quartier, utiliser les transports publics ou bien encore explorer les ressources en loisirs du territoire de Justine. Les modalités sont à définir en fonction des besoins de cette dernière et de ce que Laura peut proposer, en collaboration avec les équipes de professionnel·le·s du travail social déjà impliqué·e·s auprès de Justine.

## Identifier les enjeux

La démarche de création de la formation a été analysée par un dispositif de recherche-action et a mobilisé différent·e·s acteurs et actrices. Un groupe interdisciplinaire a contribué à l'enrichissement du processus. Composée d'une douzaine de personnes <sup>[3]</sup>, cette équipe s'est réunie tout au long du projet afin d'identifier les enjeux liés à la participation sociale et à l'habitat inclusif. Elle a aussi réfléchi à la formation à créer et contribué à implémenter ce nouveau métier dans le territoire des cantons de Vaud et Genève.

Une trentaine d'autres professionnel·le·s de l'accompagnement à la vie autonome a été sollicitée autour des contenus de formation et des perspectives d'insertion des facilitateurs et facilitatrices d'inclusion dans le tissu professionnel existant.

De plus, quatre entretiens individuels approfondis avec des autoreprésentant·e·s ont visé à identifier les freins et leviers pour faciliter l'inclusion, notamment à travers les exemples de leurs parcours personnels. Ils ont aussi servi à préciser les contenus de la formation et les modalités pédagogiques à développer.

Enfin, les cinq participant·e·s à l'expérience-test, dispensée au premier trimestre de 2021, ont activement pris part à son évaluation et à son amélioration. Elle et ils sont aujourd'hui impliqué·e·s dans la pérennisation de la formation et dans la mise à disposition de ressources pour les futur·e·s facilitateurs et facilitatrices d'inclusion.

De ces différentes rencontres des besoins ont émergé quant à la vie autonome à domicile qui sont : la prévention de la solitude par la pratique d'activités culturelles et de loisirs, la prévention des abus, l'utilisation des communications alternatives et des nouvelles technologies, l'accès aux soins ainsi qu'aux services administratifs, la défense de ses droits. Certains de ces besoins pourront faire partie des prestations offertes par les facilitateurs et facilitatrices d'inclusion, quand d'autres seront du ressort des équipes de professionnel·le·s du social qui œuvrent déjà auprès de ces publics.

## Recruter de nouveaux et nouvelles professionnelles

Une telle innovation engendre une large série d'interrogations, qu'elles soient relatives à la certification, à l'engagement ou encore à l'apparition de nouveaux acteurs et nouvelles actrices dans le monde du travail social. La richesse de la recherche-action a permis d'identifier des pistes potentielles pour que ce nouveau travail puisse être mis en œuvre en Suisse.

Ainsi, si les démarches de certification sont à l'étude, l'engagement des personnes formées se dessine plus

précisément. Deux procédés émergent : le recrutement pourrait s'effectuer soit par les établissements et services du champ du handicap, soit par les collectivités locales (communes ou cantons). Cependant, quelle que soit la voie du recrutement se pose la question du soutien apporté à ces des facilitateurs et facilitatrices : traditionnellement, les professionnel-le-s de l'accompagnement disposent de ressources telles que des colloques, supervisions ou échanges informels pour prendre du recul sur leur pratique ou face à l'impact émotionnel qu'implique la relation de soutien. Qu'en sera-t-il de l'accès à ces ressources si les facilitateurs et facilitatrices sont employé-e-s par un établissement socio-éducatif ? Et dans le cas d'un engagement par une collectivité, où ce type d'espace n'existe généralement pas ?

La notion de confidentialité se trouve également soulevée : qu'est-ce qui peut être transmis par les équipes qui accompagnent déjà la personne aidée (à l'interne ou en partenariat) et qu'est-ce que la-le facilitateur-trice d'inclusion peut, voire devrait, transmettre ou garder confidentiel ? À ce propos, la désignation d'une personne de référence ou de supérieur-e hiérarchique direct-e requiert une attention particulière.

Par ailleurs, les questions de financement demeurent, ainsi que celles liées aux conditions de travail (taux d'engagement, rémunération, échelle salariale préétablie).

## Implémenter un métier innovant

Ces enjeux laissent place à différentes voies quant à l'implémentation de ce nouveau métier en Suisse. Les nombreuses rencontres qui ont jalonné ce projet ont relevé la pertinence de son émergence. Ainsi, la plus-value de la pair-aidance a été maintes fois soulevée pour sa contribution à déstigmatiser les personnes en situation de handicap dans l'espace public, à établir une relation d'aide moins dissymétrique avec un-e professionnel-le et facilitant leur expression. De même, le partage de l'expérience de vie des facilitateurs et facilitatrices d'inclusion peut permettre aux personnes accompagnées de se projeter davantage et d'envisager, voire de concrétiser, d'autres perspectives, qu'il s'agisse de logement, d'accès aux services et espaces publics ou aux loisirs.

Cette nouvelle formation et le nouveau métier qui en découle se profilent d'ores et déjà selon des formes variables dans les cantons de Genève et Vaud. Leurs différentes manifestations seront à observer dans les années à venir, que ce soit en termes de rémunération, de collaborations et diversification des tâches réalisées par les facilitateurs et facilitatrices.

Il semble en tout cas que cette nouvelle voie constitue un élément de réponse pour tendre vers l'habitat inclusif et la vie autonome. Cela passe tant par l'appropriation par les personnes concernées de leur territoire, que par le développement de compétences grâce à la pair-aidance ou sur une modification des représentations de la société par rapport au handicap.

<sup>[1]</sup> [Mainstream for the Empowerment of Disabled people in an Inclusive Approach](#)

<sup>[2]</sup> Personne fictive

<sup>[3]</sup> Le groupe interdisciplinaire étaient composé d'autoreprésentant-e-s, d'acteurs et actrices de terrain (membres de la direction d'établissements socio-éducatifs, d'organisme de formation ou d'association certifiante, professionnel-le-s de l'accompagnement à domicile), ainsi que d'un juriste et un membre créateur d'une coopérative d'habitation.

---

### A lire également :

- Jean-Christophe Pastor et Léa Beaud, [«Vers une formation de formateurs avec «D.I.»](#), REISO, Revue d'information sociale, publié le 1<sup>er</sup> septembre 2022
- Carlos Correvon, Caroline Goretta, Bernadette Oberson, Shupriya Ulli, Maria Begoña Gonzalez Garcia, [«Quand les adultes concernés créent une formation»](#), REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 9 septembre 2019

